



Formes juridiques au Congo

Formes juridiques de sociétés commerciales en République du Congo (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 conformément au Traité de l'OHADA)

	SNC ¹	SCS ²	SARL Unipersonnelle	SARL ³	S.A Unipersonnelle	S.A ⁴	Société de fait	Société en participation	G.I.E ⁵
Capital (Minimum exigé)	Aucun minimum	Aucun minimum	1 000 000 F	1 000 000 F	10 000 000 F	10 000 000F-NAPE* 100 000 000F-APE**	Aucun minimum	Aucun minimum	Aucun minimum
Droits sociaux (ou des membres)	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales	Actions	Actions	Actions	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales
Valeur minimale (droits sociaux et droits des membres)	Aucune	Aucune	5 000 F	5 000 F	10 000 F	10 000 F	Aucune	Aucune	Aucune
Nombre (associés et membres)	2 associés au minimum	2 associés au minimum	1 actionnaire uniquement	2 associés au minimum	1 actionnaire au minimum	2 actionnaires au minimum	2 associés au minimum	2 associés au minimum	2 associés au minimum
Responsabilité des associés et des membres	Indéfinie et solidaire	- Commandité : Responsabilité solidaire et indéfinie -Commanditaire : responsabilité limitée aux apports	Responsabilité limitée aux apports	Responsabilité é limitée aux apports	Responsabilité limitée aux apports	Responsabilité limitée aux apports	Si l'existence de la société est reconnue responsabilité é solidaire et indéfinie	Responsabilité solidaire et indéfinie des engagements des associés pour tous ceux qui y ont participé	Membres des GIE sont solidaires du paiement des dettes du GIE sauf conventions contractées avec les tiers

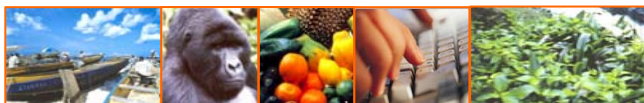
Dirigeants	Gérants	Gérants	Gérants	Gérants	Administrateur général	- SA avec C.A ⁶ ; PDG ou P.C.A ⁷ +DG Ou - S.A sans C.A : Administrateur général	Gérant (dès lors que l'existence de la société est prouvée)	Gérant	administrateur
Apports possibles	Numéraire Nature Industrie	Numéraire Nature Industrie (possible pour les commandités seulement)	Numéraire Nature	Numéraire Nature	Numéraire Nature	Numéraire Nature	Numéraire Nature Industrie	Numéraire Nature Industrie	Numéraire Nature
Commissaires aux apports (en cas d'apports en nature)	Non obligatoire	Non obligatoire	Désignation si la valeur des apports et/ou avantages particuliers est supérieure à 5 000 000 F	Désignation obligatoire	Désignation obligatoire	Désignation obligatoire	Non prévu	Non prévu	Non obligatoire
Commissaires aux comptes	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligation si : - capital supérieur à 10 000 000 F ou - chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 000 000 F ou - effectifs permanents supérieur à 50 personnes		Désignation obligatoire	Désignation obligatoire	Non prévu	Non prévu	Désignation obligatoire si le GIE émet des obligations
Expert de gestion	Possible	Possible	Possible	Possible	Possible	Possible	On prévu	Non prévu	Non prévu

Abréviations :

* NAPE : Non Appel Public à l'Etranger **APE : Appel Public à l'Etranger ¹S.N.C : Société en Nom Collectif ² S.C.S : Société en Commandite Simple

³ S.A.R.L : Société Anonyme à Responsabilité Limitée ⁴ .S.A. Société Anonyme ⁵ G.I.E : Groupement d'Intérêt Economique

⁶ C.A : Conseil d'Administration ⁷ P.C.A : Président du Conseil d'Administration



Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers



3 Boulevard Charles De Gaulle
BP : 665 Pointe-Noire
Tél. : +242 94 12 80 , Fax +242 94 07 13
Mail : cciampnr@cg.celtelplus.com